

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 12BIS/2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Réunion du 5 juillet 2024

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	Étaient Présents :	
	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
Date de convocation :	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
01/07/2024	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
24/06/2024	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Secrétaire de séance :	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
GONTIER Gilles	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
Nombre de membres en exercice :	GONTIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
31	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	Étaient absents ou excusés	
	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	Pouvoirs	
	AUDRY Régine	RENIER Laurence
	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick
	CASSIER Anne	RENIER Laurence
	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick
	DAGHER Roger	AUZON Philippe

	DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
	DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
	FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
	GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
	GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
	MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°1

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 février 2024

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le procès-verbal du comité syndical du 16 février 2024, joint à la présente délibération.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 13/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	<u>Étaient Présents :</u>	
	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
	GONTHIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
<u>Date de convocation :</u>		
01/07/2024		
24/06/2024		
<u>Secrétaire de séance :</u>		
GONTHIER Gilles		
<u>Nombre de membres en exercice :</u>		
31	<u>Étaient absents ou excusés</u>	
	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
<u>Pouvoirs</u>		
	AUDRY Régine	RENIER Laurence
	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick
	CASSIER Anne	RENIER Laurence

CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick
DAGHER Roger	AUZON Philippe
DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°2

Attribution du marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance d'un réseau très bas débit de type LoRaWan, de capteurs-actionneurs connectés, d'une plateforme IoT pour la gestion et la visualisation de données, ainsi que des usages associés

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 qui permet de constituer un groupement de commandes en vue de la passation conjointe de marchés ;

Vu la convention de groupement de commande conclue le 22 décembre 2023 entre le RIP 36 et Berry Numérique, désignant Berry Numérique comme coordonnateur du groupement ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2171-3, R.2171-2 à R.2171-3 relatifs à la procédure de marché public global de performance ;

Considérant qu'une procédure de dialogue compétitif a été lancée afin de sélectionner l'offre la plus avantageuse économiquement pour le MPGP relatif à la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance d'un réseau très bas débit de type LoRaWan, de capteurs-actionneurs connectés, d'une plateforme IoT pour la gestion et la visualisation de données, ainsi que des usages associés ;

Considérant que la durée de ce marché est fixée pour 10 ans ;

Considérant que le marché est fixé sans minimum et avec un maximum de 25 millions € HT ;

Considérant qu'à la suite de l'avis d'appel public à la concurrence, 8 candidatures et offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des plis, fixée au 2 avril 2024 à 12 h 00.

Considérant que lors de la réunion pour avis du 5 juillet 2024, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont donné un avis favorable pour l'attribution du MPGP à l'entreprise ALTITUDE UBICITE à la suite du classement des offres issu de l'analyse réalisée au vu des critères fixés dans le règlement de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse annexé ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **de valider** le classement tel que présenté dans l'analyse des offres jointe au projet de délibération ;
- **d'attribuer** le marché public global de performance à ALTITUDE UBICITE ;
- **d'autoriser** le Président du Comité syndical à signer le présent marché public global de performance et toutes les pièces afférentes avec ALTITUDE UBICITE ;
- **d'autoriser** le Président du Comité syndical à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 14/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	Étaient Présents :	
	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
	GONTIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
Date de convocation :		
01/07/2024		
24/06/2024		
Secrétaire de séance :		
GONTIER Gilles		
Nombre de membres en exercice :		
31		
	Étaient absents ou excusés	
	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	Pouvoirs	
	AUDRY Régine	RENIER Laurence
	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick

	CASSIER Anne	RENIER Laurence
	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick
	DAGHER Roger	AUZON Philippe
	DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
	DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
	FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
	GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
	GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
	MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°3

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'usages numériques sur les départements de l'Indre et du Cher

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 qui permet de constituer un groupement de commandes en vue de la passation conjointe de marchés ;

Vu la convention de groupement de commande conclue le 22 décembre 2023 entre le RIP 36 et Berry Numérique, désignant Berry Numérique comme coordonnateur du groupement ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-3, R.2123 alinéa 4 et R.2124-4 relatifs à la procédure négociée ;

Considérant qu'une procédure négociée a été lancée afin de sélectionner l'offre la plus avantageuse économiquement pour l'accord-cadre à bons de commande relatif à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'usages numériques sur les départements de l'Indre et du Cher ;

Considérant que la durée de ce marché est fixée à 1 an, renouvelable 3 fois ;

Considérant que l'accord cadre est fixé sans minimum et avec un maximum annuel de 400 000.00 € HT ;

Considérant qu'à la suite de l'avis d'appel public à la concurrence, 4 candidatures et offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des plis, fixée au 22 avril 2024 à 12 h 00.

Considérant que lors de la réunion pour avis du 5 juillet 2024, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont donné un avis favorable pour l'attribution de l'accord cadre au groupement CAP HORNIER, PARME AVOCAT, ANT CONSEIL et ORIA à la suite du classement des offres issu de l'analyse réalisée au vu des critères fixés dans le règlement de la consultation.

Vu le rapport d'analyse annexé ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de valider** le classement tel que présenté dans l'analyse des offres jointe au projet de délibération ;
- **d'attribuer** cet accord-cadre à bons de commande au groupement d'entreprise conjoint CAP HORNIER, PARME AVOCAT, ANT CONSEIL ET ORIA ;
- **d'autoriser** le Président à signer le présent accord cadre et toutes les pièces afférentes avec le groupement CAP HORNIER, PARME AVOCAT, ANT CONSEIL ET ORIA ;
- **d'autoriser** le Président du Comité syndical à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 15/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	<u>Étaient Présents :</u>	
<u>Date de convocation :</u>	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
01/07/2024	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
24/06/2024	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
<u>Secrétaire de séance :</u>	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
GONTHIER Gilles	GONTHIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
<u>Nombre de membres en exercice :</u>	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
31	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	<u>Étaient absents ou excusés</u>	
	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	<u>Pouvoirs</u>	
	AUDRY Régine	RENIER Laurence
	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick
	CASSIER Anne	RENIER Laurence
	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick

DAGHER Roger	AUZON Philippe
DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°4

Approbation des conventions types de services « usages et services numériques »

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS 07/2024 du 16 février 2024 approuvant la modification des statuts de Berry Numérique, permettant ainsi un élargissement de son périmètre d'intervention et l'ajout de compétences facultatives ;

Vu la délibération n°CS 17/2023 en date du 25 septembre 2023 qui définit la stratégie de développement des usages et services numériques de Berry Numérique au titre de l'article L. 1425-2 du CGCT ;

Considérant que Berry Numérique peut désormais proposer au titre de ses compétences des services de connectivité à partir d'un réseau bas débit de type LoRaWan, et des prestations d'accompagnement dans le domaine des usages numériques ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention qui, suivant les situations des membres, peut être bipartite, tripartite ou quadripartite afin de préciser les périmètres de l'action de Berry Numérique ainsi que les modalités administratives, techniques et financières de fourniture des services aux membres ayant adhéré à la compétence susvisée ;

Considérant des modèles types de convention proposés joints en annexe ;

Vu le rapport du Président ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le contenu des modèles types de convention joint en annexe ;
- **de valider** le catalogue de services présenté en annexe 1 ;
- **d'autoriser** le Président à décliner ces modèles types et signer des conventions avec les membres ayant adhéré à la compétence facultative.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 16/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	Étaient Présents :	
	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
	GONTHIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
Date de convocation :		
01/07/2024		
24/06/2024		
Secrétaire de séance :		
GONTHIER Gilles		
Nombre de membres en exercice :		
31		
	Étaient absents ou excusés	
	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	Pouvoirs	
	AUDRY Régine	RENIER Laurence
	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick
	CASSIER Anne	RENIER Laurence
	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick

DAGHER Roger	AUZON Philippe
DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°5

Avenant n°6 à la convention de délégation de service public avec Berry THD

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L3135-1, R3135-2 et R3135-5 ;

Vu la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement, à la maintenance et à l'exploitation de la Phase 2 du réseau très haut débit de l'Indre et du Cher signée le 23 février 2021 entre Berry Numérique (en tant que coordonnateur du groupement de commande) et le groupement AXIONE et BTP Impact Local ;

Vu l'avenant n°1 validé par le comité syndical lors de la réunion du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avenant n°2 validé par le comité syndical lors de la réunion du 20 mai 2022 ;

Vu l'avenant n°3 validé par le comité syndical lors de la réunion du 16 décembre 2022 ;

Vu l'avenant n°4 validé par le comité syndical lors de la réunion du 16 juin 2023 ;

Vu l'avenant n°5 validé par le comité syndical lors de la réunion du 18 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 5 juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable de la part du RIP 36 reçu conformément à la convention de groupement d'autorités concédantes ;

Considérant que les évolutions opérationnelles, financières et économiques du projet nécessitent d'établir un avenant n°6 à la convention, prévoyant notamment :

- D'acter la mise à disposition de fibres afin d'assurer la collecte des antennes LoRa ;
- De faire évoluer les engagements de qualité de service du Délégataire ;
- De faire évoluer les pénalités liées aux indicateurs d'exploitation de la Convention ;
- De prévoir la poursuite du pré-raccordement et la modification des modalités financières applicables ;
- De modifier les seuils d'application des mesures optiques et les protocoles de mesures ;
- De permettre l'intégration d'activités accessoires ;
- De faire évoluer les offres du catalogue de services.

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'approuver** le contenu de cet avenant n°6 ;
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant et tous les documents associés avec le délégataire.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 17/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	Étaient Présents :	
	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
	GONTHIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	Étaient absents ou excusés	
Date de convocation : 01/07/2024 24/06/2024	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Secrétaire de séance : GONTHIER Gilles	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
Nombre de membres en exercice : 31	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	Pouvoirs	
	AUDRY Régine	RENIER Laurence
	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick
	CASSIER Anne	RENIER Laurence
	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick

	DAGHER Roger	AUZON Philippe
	DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
	DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
	FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
	GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
	GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
	MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°6

Délégation de service public avec Berry THD - Rapport d'activité 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 relatifs aux délégations de service public ;

Vu l'article L.3131-5 du code de la commande publique ;

Considérant que le comité syndical doit examiner les rapports d'activité de ses délégataires ;

Vu le rapport du président ;

PREND ACTE

- du rapport d'activité 2023 de Berry THD relatif à la délégation de service public pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, annexé au présent rapport.

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 18/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	Étaient Présents :	
	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
	GONTIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	Étaient absents ou excusés	
31	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	Pouvoirs	
	AUDRY Régine	RENIER Laurence
	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick
	CASSIER Anne	RENIER Laurence
	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick
	DAGHER Roger	AUZON Philippe

DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°7

Avenant n°8 à la convention de délégation de service public avec Cher Haut Débit

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 et R.1411-7 relatifs aux délégations de service public, L.1425-1 relatif à l'exploitation des réseaux de télécommunications et l'article L.5721-6-1 relatif aux syndicats mixtes ouverts ;

Considérant qu'en confiant à un délégataire la charge de concevoir et d'exploiter un réseau de communications électroniques à haut débit sur le département du Cher, les élus du Département ont souhaité rendre accessible des moyens de communication modernes à tous les habitants du département ;

Considérant que cette délégation de service public a été conclue pour une durée de 15 ans ;

Vu l'avenant n° 8 à la convention de délégation de service public pour la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit dans le département du Cher, qui stipule notamment le calendrier d'arrêt de la convention DSP, le calcul du mécanisme de compensation pour 2024, les modalités de paiement des loyers, la destination des biens et la remise en état des sites ;

Considérant l'avis favorable de la commission de délégation de service public du 5 juillet 2024 sur cet avenant n°8 ;

Vu le rapport du président ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'approuver** le contenu de cet avenant ;
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant et toute pièce afférente.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 19/2024

Réunion du 5 Juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	Étaient Présents :	
	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
	GONTHIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
Date de convocation :	Étaient absents ou excusés	
01/07/2024	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
24/06/2024	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Secrétaire de séance :	Pouvoirs	
GONTHIER Gilles	AUDRY Régine	RENIER Laurence
Nombre de membres en exercice :	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick
31	CASSIER Anne	RENIER Laurence
	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick
	DAGHER Roger	AUZON Philippe

	DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
	DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
	FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
	GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
	GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
	MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°8

Délégation de service public avec Cher Haut Débit - Rapport d'activité 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 relatifs aux délégations de service public ;

Vu l'article L.3131-5 du code de la commande publique ;

Considérant que le comité syndical doit examiner les rapports d'activité de ses délégataires ;

Vu le rapport du président ;

PREND ACTE

- du rapport d'activité 2023 de Cher Haut Débit relatif à la délégation de service public pour la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le département du Cher.

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 20/2024

Réunion du 5 Juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	Étaient Présents :	
	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
	GONTIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	Étaient absents ou excusés	
Date de convocation :		
01/07/2024		
24/06/2024		
Secrétaire de séance :		
GONTIER Gilles		
Nombre de membres en exercice :		
31		
	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	Pouvoirs	
	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick
	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick
	DAGHER Roger	AUZON Philippe
	DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves

	DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
	FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
	GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
	GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
	MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°9

Placement de l'excédent d'investissement sur un compte à terme

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L1618-2 et L5212-21-1 ;

Considérant que ce dispositif de placement permet aux syndicats qui financent des investissements au titre d'équipements à vocation industrielle et commerciale qu'ils n'exploitent pas, de placer les recettes perçues pour financer l'équipement, en attendant sa réalisation ;

Considérant qu'il est ainsi permis de placer en année N le montant de l'excédent d'exécution de la section d'investissement constaté en N-1 dans la limite du montant de la dotation aux amortissements de N-1 des équipements précités.

Vu que dans le cas présent, Berry Numérique a dégagé sur l'exercice 2023 un excédent d'investissement de 228 367.38 €, auquel s'ajoute l'excédent reporté, soit un résultat d'exécution d'investissement fin 2023 de 2 905 668.61 € et que le montant des amortissements d'immobilisations en 2023 était de 2 399 000 €.

Il est donc envisagé de placer le montant maximal autorisé soit 2 399 000 € sur un compte à terme du trésor public pour une durée de 6 mois à partir du 15 juillet 2024.

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'approuver** l'ouverture d'un compte à terme pour une durée de 6 mois auprès du Trésor Public pour un montant de 2 399 000 € .

VOTE :

Pour : 27,25 voix (6 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 14,25 voix et 13 délégués de CDC représentant 13 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 21/2024

Réunion du 5 Juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	Étaient Présents :	
	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
	GONTIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	Étaient absents ou excusés	
Date de convocation : 01/07/2024 24/06/2024	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	Pouvoirs	
	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick
	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick
	DAGHER Roger	AUZON Philippe

	DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
	DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
	FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
	GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
	GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
	MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°10

Modification du régime indemnitaire de Berry Numérique

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88 ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu la délibération n°CS 58/2016 votée par le comité syndical du 19 décembre 2016 appliquant le régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P aux agents dont les arrêtés ministériels correspondants au cadre d'emploi étaient parus ;

Vu la délibération n°CS 30/2020 votée par le comité syndical du 16 octobre 2020 appliquant le régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P à l'ensemble des agents de Berry Numérique ;

Vu les nouveaux textes parus pour les cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens ;

Considérant que Berry Numérique souhaite modifier son régime indemnitaire pour mettre à jour la correspondance entre les textes et les montants de référence et modifier les critères d'application du CIA ;

Vu l'avis favorable du Comité Sociale Territoriale du centre de gestion du Cher en date du 24 juin 2024 ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'approuver** le régime indemnitaire modifié de Berry Numérique, annexé à la présente délibération.

VOTE :

Pour : 27,25 voix (6 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 14,25 voix et 13 délégués de CDC représentant 13 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 22/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	<u>Étaient Présents :</u>
	AUZON Philippe
	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick
	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CHAMPAGNE Dominique
	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
	CLAVIER Gérard
	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves
	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
	DESMARE Christian
	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
	DURAND Etienne
	Délégué de la CDC Le Dunois
	GONTHIER Gilles
	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
	GRESSET François
	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RENIER Laurence
	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RICHER Marie-Pierre
	Déléguée du Conseil départemental du Cher
<u>Date de convocation :</u>	
01/07/2024	
24/06/2024	
<u>Secrétaire de séance :</u>	
GONTHIER Gilles	
<u>Nombre de membres en exercice :</u>	
31	
	<u>Étaient absents ou excusés</u>
	AUDRY Régine
	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	BAGOT Patrick
	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc
	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne
	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien
	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice
	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe
	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette
	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume
	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger
	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie
	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte
	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric
	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe
	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian
	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda
	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre
	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre
	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe
	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André
	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	<u>Pouvoirs</u>
	AUDRY Régine
	RENIER Laurence
	BAGOT Patrick
	BARNIER Patrick
	CASSIER Anne
	RENIER Laurence

	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick
	DAGHER Roger	AUZON Philippe
	DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
	DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
	FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
	GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
	GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
	MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°11

Création d'un poste d'alternant : adjoint au chef de projet pour la mise en œuvre d'un projet de territoire connecté et durable

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2024 ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration et que ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme) ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises ;

Il est donc proposé de recourir à un alternant pour le poste d'adjoint au chef de projet pour la mise en œuvre d'un projet de territoire connecté et durable ;

L'alternant accueilli au sein de Berry Numérique sera majeur, et étudiera au niveau master 2. Il sera recruté du 02 septembre 2024 au 5 septembre 2025.

Le référent de l'alternant sera Jean-Charles HIDOIN, chef de projet aménagement numérique du territoire ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'autoriser** le recours à l'apprentissage et la création d'un poste d'apprenti.

- **d'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.
- **de prévoir** l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération de l'alternant et aux charges sociales s'y rapportant.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 23/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	<u>Étaient Présents :</u>	
	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
<u>Date de convocation :</u>	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
<u>01/07/2024</u> <u>24/06/2024</u>	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
<u>Secrétaire de séance :</u>	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
<u>GONTIER Gilles</u>	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
<u>Nombre de membres en exercice :</u>	GONTIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
<u>31</u>	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	<u>Étaient absents ou excusés</u>	
	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	<u>Pouvoirs</u>	
	AUDRY Régine	RENIER Laurence
	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick
	CASSIER Anne	RENIER Laurence
	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick

	DAGHER Roger	AUZON Philippe
	DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
	DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
	FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
	GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
	GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
	MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°12

Adhésion à la convention en matière contentieuse et précontentieuse et à la convention d'accompagnement en matière d'organisation du Centre de gestion du Cher

Vu l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les centres de gestion peuvent assurer, à la demande des collectivités et établissements publics situés dans leur ressort territorial, des missions de conseil juridique ;

Considérant que le CDG 18 propose aux collectivités et établissements publics une prestation de conseil juridique dont l'objectif est de conseiller les employeurs territoriaux qui le souhaitent dans la gestion de situations contentieuses dans le domaine des ressources humaines ;

Considérant que le CDG 18 propose également un accompagnement en organisation déclinée ci-dessous, en fonction des situations rencontrées (liste non exhaustive) :

- Aide à la mise en place d'un nouvel organigramme, rédaction de fiches de poste, aide à la rédaction d'un règlement intérieur,
- Accompagnement à la mise en place ou actualisation des outils RH
- Réorganisation des postes de travail
- Aide à l'optimisation des procédures de travail

Pour bénéficier de ces services, il est nécessaire d'adhérer à la mission de conseil et d'assistance en matière contentieuse et précontentieuse dans le domaine des ressources humaines, ainsi qu'à la mission d'accompagnement en organisation, par la signature de deux conventions avec le CDG 18 jointes à la présente délibération;

Vu le rapport du Président ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'adhérer** à la prestation de conseil juridique en matière contentieuse et précontentieuse du Centre de gestion du Cher en approuvant la convention associée ;

- **d'adhérer** à la prestation d'accompagnement en matière d'organisation du Centre de gestion du Cher en approuvant la convention associée ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions ci-dessus et tout document y afférent.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)
Contre : 0,00 voix
Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 24/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Erreur matérielle (jour d'envoi de la convocation erroné mentionné initialement au 1er juillet 2024 au lieu du 24 juin 2024)

Le 5 juillet, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	<u>Étaient Présents :</u>	
	AUZON Philippe	Délégué de la CDC Cœur de France
	BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CHAMPAGNE Dominique	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
	CLAVIER Gérard	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Le Dunois
	GONTHIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
	GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	<u>Étaient absents ou excusés</u>	
	AUDRY Régine	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Délégué du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	COQUIN Christophe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	<u>Pouvoirs</u>	
	AUDRY Régine	RENIER Laurence
	BAGOT Patrick	BARNIER Patrick
	CASSIER Anne	RENIER Laurence

	CHOLLET Fabrice	BARNIER Patrick
	DAGHER Roger	AUZON Philippe
	DE BARTILLAT Nathalie	DEBONO Yves
	DE CHOULOT Bénédicte	DEBONO Yves
	FOURNIÉ Philippe	RICHER Marie-Pierre
	GATTEFIN Christian	RICHER Marie-Pierre
	GROSJEAN Pierre	GONTHIER Gilles
	MAIA Filipe	GONTHIER Gilles

Point n°13

Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

Le Comité Syndical,

Considérant qu'à la suite des avancées des derniers mois, il convient de faire un point en matière d'aménagement numérique sur le département du Cher ;

Vu le rapport du président ;

PREND ACTE

- du point d'information sur l'aménagement numérique du Cher.

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE